



**HAL**  
open science

## Le “ fantasme ” chez Martin de León († 1203). Moralisation et diabolisation d’un (non-) fait

Amélie de Las Heras

### ► To cite this version:

Amélie de Las Heras. Le “ fantasme ” chez Martin de León († 1203). Moralisation et diabolisation d’un (non-) fait. *Hypothèses*, 2010, 13, pp.277-284. 10.3917/hyp.091.0277 . halshs-01722834

**HAL Id: halshs-01722834**

**<https://shs.hal.science/halshs-01722834>**

Submitted on 7 Mar 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE « FANTASME » CHEZ MARTIN DE LEÓN († 1203)

Moralisation et diabolisation d'un (non-) fait

Amélie De Las Heras

Éditions de la Sorbonne | « Hypothèses »

2010/1 13 | pages 277 à 284

ISSN 1298-6216

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-hypotheses-2010-1-page-277.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Amélie De Las Heras, « Le « fantasme » chez Martin de León († 1203). Moralisation et diabolisation d'un (non-) fait », *Hypothèses* 2010/1 (13), p. 277-284.  
DOI 10.3917/hyp.091.0277  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Sorbonne.

© Éditions de la Sorbonne. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

*Le « fantasme » chez Martin de León († 1203)*  
*Moralisation et diabolisation d'un (non-) fait*

Amélie DE LAS HERAS \*

---

L'existence des fantasmes n'était pas admise par les religieux du Moyen Âge. Ce phénomène qui relève de l'imaginaire n'était ni objectivé ni clairement conceptualisé. À ce titre, une étude partant du vocable *phantasma* n'apparaît guère pertinente. Ce terme d'origine grecque signifie en effet un fantôme, ou encore une représentation par l'imagination. Saint Augustin, qui a marqué les catégories médiévales de pensée, désigne avec ce mot une image ou une idée en opposition à la raison, une hérésie souvent. Encore au XII<sup>e</sup> siècle, il ne signifie en aucun cas une traduction d'images mentales mises en scène dans le contexte d'une irréalité. Par ailleurs, ce terme est relativement peu employé par les clercs<sup>1</sup>. Dès lors, peut-on proposer une étude du fantasme qui s'inscrive dans le monde clérical médiéval ?

Bien qu'il n'existe à ma connaissance aucun travail consacré au sujet, cette enquête me paraît légitime. Gilles Lecupre a souligné l'intérêt pour la médiévistique de prendre en compte la notion d'imaginaire, dont le fantasme forme un corollaire :

« L'imaginaire ne se réduit pas au chimérique, au non-être. Depuis l'Antiquité, artistes, poètes et philosophes pressentent qu'il procède du désir et appartient en premier lieu au registre de l'individuel : forces pulsionnelles, messages de soi à soi, le rêve et bientôt la création n'ont pas

---

\* Allocataire de l'EHESS, monitrice à l'Université Paris 8, elle prépare une thèse intitulée *Culture, spiritualité et idéologies dans le León face à la construction monarchique. Autour de Martin de León (1148-1240)*, sous la direction d'Alain Boureau.

1. On compte seulement 336 occurrences dans les volumes 156 à 221 de la Patrologie latine (= *PL*), qui regroupent l'édition des textes du début du XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à ceux d'Innocent III († 1216).

attendu le discours de la psychanalyse ou des diverses sciences de la culture pour forger leurs mondes autour de la réalité partagée. »<sup>2</sup>

Le passage montre en outre qu'une telle étude pourrait enrichir la question de la conceptualisation du psychisme<sup>3</sup>.

Pour traquer le fantasme dans les sources cléricales, il faut donc essentiellement dépasser le mot et chercher des traces d'expériences ou des notions qui s'en rapprochent. Je ne m'intéresserai pas ici à définir ce qu'était le « fantasme » ni à éclairer les réalités que recouvre l'usage de ce terme<sup>4</sup> ; je pars au contraire d'un ensemble de discours dont la résonance avec le fantasme, compris au sens actuel, est signifiante et je cherche à souligner le lien fondamental entre la pratique sociale et l'objet ainsi déterminé.

Le corpus documentaire choisi se constitue de deux textes d'un chanoine espagnol de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Martin de León : le sermon sur le premier dimanche du Carême et celui sur l'obéissance<sup>5</sup>. Il y traite abondamment de la tentation charnelle, dans un but de moralisation. Le diable apparaît souvent en tant qu'acteur. Les expériences dont le chanoine fait état sont celles de la tentation (*tentatio*), de la concupiscence (*concupiscentia*), de l'esprit charnel ou encore de la voix de la chair (*mens carnalis, vox carnis*). Il semble toutefois qu'une autre notion agisse, interstice entre celles-ci et confusément traduite : un imaginaire-désir qui se fait le support d'une tentation et dont l'émergence n'est pas contrôlable. L'un des enjeux de cet article est d'établir que ce phénomène annonce la conception actuelle du fantasme et de dégager ainsi les enjeux heuristiques d'une telle association. D'expérimenter en somme la valeur opératoire de l'importation dans le champ de l'histoire médiévale de cette notion si connotée.

Le choix de Martin de León est motivé par sa représentativité dans la culture et la spiritualité de son temps, du fait des thèmes qu'il aborde, de ses

2. G. LECUPRE, « Avant-propos », dans *Les Royautés imaginaires (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*. Actes du colloque organisé par le CHSCO de l'université de Paris X-Nanterre sous la direction de Colette Beaune et Henri Bresc (2003), ID., A.-H. ALLIROT et L. SCORDIA éd., Turnhout, 2005, p. 1.

3. Cette thématique continue de retenir l'attention des médiévistes. Cf. A. BOUREAU, *De vagues individus. La condition humaine dans la pensée scolastique*, Paris, 2008 ; *L'Individu au Moyen Âge. Individuation et individualisation avant la modernité*, B.M. BEDOS REZAK et D. IOGNA-PRAT dir., Paris, 2005.

4. Je ne suis ainsi pas la démarche prônée par Alain Guerreau, qu'il présente comme étant le fondement de l'écriture d'une « recherche historique rationnelle ». Néanmoins, je ne pense pas qu'elle doive prétendre à l'exhaustivité : les médiévistes travaillent assez fréquemment sur des objets qui ne sont pas conçus en tant que tels par les médiévaux – le plus bel exemple étant celui de « société ». Cf. A. GUERREAU, *L'Avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI<sup>e</sup> siècle ?*, Paris, 2001.

5. *Sermo in prima Dominica Quadragesimae* : PL 208, col. 675-734 ; *De obedientia* : PL 209, col. 101-108.

techniques et des autorités qu'il convoque. Né autour de 1130, Martin devient chanoine augustinien dans la collégiale de Saint-Isidore de León vers 1185. C'est là qu'il écrit son *Liber Veteris ac Novi Testamenti Concordia* (= *Concordia*), dont il poursuit la rédaction jusqu'à sa mort en 1203<sup>6</sup>. Les cinquante-quatre sermons que compte cette œuvre cherchent à édifier les chanoines de cette collégiale. Martin y traite de doctrine (éléments dogmatiques et normatifs) et de discipline canoniale (mise en pratique de cette doctrine au sein de la communauté religieuse). Les vices, les vertus et les moyens d'amener l'âme au salut y sont des préoccupations constantes. Soulignons enfin que la nature souvent théorique de son discours invite à y chercher des catégories interprétatives d'expériences qui concernent le psychisme ou l'intimité psychologique, selon la méthode pratiquée au sein du Groupe d'anthropologie scolastique<sup>7</sup>.

Le présent travail vise ainsi à établir dans quelle mesure le fantasme forme un péché selon Martin de León et quel rôle ce dernier attribue à l'entité diabolique dans ses propos ; à déterminer en quoi ce discours constitue un marqueur de la construction théologique du psychisme de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Pour cela, on verra comment Martin de León, qui établit que des phénomènes procédant de l'imaginaire peuvent être peccamineux, en vient à moraliser des non-faits. Sera ensuite examinée la correspondance entre ce postulat et ce qui se rapporte au fantasme, tel qu'on peut l'identifier dans ces sermons. Enfin, nous verrons les conséquences de l'introduction du diable dans cet ensemble de réflexions, ce qui nous conduira à explorer une représentation du psychisme humain.

Le sermon sur le premier dimanche du Carême s'ouvre sur le thème de la tentation du Christ par le diable dans le désert (Matthieu 4) ; s'ensuivent des réflexions sur les différentes formes que peut prendre la tentation ainsi que sur son statut peccamineux. Concernant les concupiscences charnelles, Martin de León souligne qu'elles constituent un péché sous deux formes : en actes aussi bien qu'en pensées illicites<sup>8</sup>. L'auteur insiste sur cette binarité de la nature du péché par le déploiement parallèle

6. Le meilleur point de départ bibliographique sur Martin de León demeure : *Santo Martino de León. Ponencias del I Congreso internacional sobre Santo Martino en el VIII centenario de su obra literaria 1185-1985*, A. VIÑAYO GONZÁLEZ dir., León, 1987. À ce jour, seule une modeste partie de son œuvre a été examinée ; une thèse doctorale portant sur ce clerc léonais et sur la culture développée à Saint-Isidore est actuellement en cours.

7. Pour une rapide synthèse sur les principes épistémologiques de ce groupe fondé par Alain Boureau, voir : S. PIRON, « Démonologie et anthropologie scolastique », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, 37 (2006), p. 175-179.

8. PL 208, col. 680 : [...] *peccata, quae commisimus, verum etiam quae illicite cogitavimus* [...].

de deux champs lexicaux recouvrant respectivement les réalités du fait et du non-fait. S'il distingue dans un premier temps « les fautes non seulement graves ou manifestes, mais aussi pesantes et cachées », les « iniquités de ce qui est conçu et les péchés de ce qui est produit », ceux qui sont « criminels » ou « manifestes » et ceux qui sont « secrets », c'est finalement pour mieux les associer sur un même plan de gravité peccamineuse<sup>9</sup>. Selon lui, tous ces types d'offense à la morale sont également visibles par Dieu. Ils réclament donc les mêmes remèdes : jeûne et pénitence. Martin de León ne va pas plus loin dans cette réflexion sur l'acte imaginaire comme possible faute. Il soutient la légitimité de son discours par une longue citation des *Moralia in Job* de Grégoire le Grand († 604), mais il ne détaille pas le contenu de ces pensées coupables. Il reste que, de façon indirecte, une moralisation de l'imaginaire ressort de ce passage : ce qui relève du produit de l'imagination est susceptible de constituer un péché.

Ce discours est traditionnel, comme le démontre l'absence de modification dans la citation des *Moralia*. Martin de León présente une réflexion plus originale et plus aboutie dans le sermon *De obedientia*. Portant son propos au-delà d'une morale de l'imagination, certaines composantes se distinguent du désir et de la tentation ; y discerner du fantasme permet alors à l'historien de rendre compte plus précisément de la pensée du chanoine.

Ce texte débute avec une énonciation du devoir d'obéissance dans une communauté canoniale. S'appuyant ensuite sur un emprunt à Grégoire le Grand, Martin de León analyse les valeurs spirituelles et morales de l'obéissance et de la désobéissance. Puis il en présente les mécanismes, selon les préceptes, les faits, les lieux. Cela lui permet de distinguer la vraie obéissance de celle qui n'en a que le nom, ce qu'il illustre par l'épisode biblique de Simon le magicien. Avant de passer à la conclusion du sermon, il traite d'un dernier type d'obéissance, celle qui suit une source d'injonction immatérielle, qu'il identifie à une voix. Partant de la citation sur le péché originel, « Parce que tu as obéi à la voix de ta femme et que tu as mangé [le fruit] de l'arbre [défendu], le sol sera maudit à cause de toi » (Genèse 3, 17), il précise :

« Il existe quatre voix [de celles auxquelles on obéit], à savoir celle de la femme, du monde, et du diable et de Dieu. Que j'entende donc que parle en moi le Seigneur Dieu (Psaume 84, 9). Le diable parle-t-il ? La chair parle-t-elle ? Le monde parle-t-il ? La voix de la femme est la voix

9. *Ibid.* : [...] *non solum de gravioribus vel manifestis, sed et de levioribus occultisque delictis* [...] ; *in iniquitatibus enim concepti, et in peccatis generati, tam a criminalibus, quam ab occultis* [...] ; *manifestis, occultisque peccatis* [...].

de la chair ; la voix de la chair est volupté ; la voix du monde est vanité ;  
la voix de Dieu est bonté. »<sup>10</sup>

Les injonctions prennent donc la forme de voix agissantes dans le for intérieur de l'homme, ce qu'éclaire la citation biblique sur la voix de Dieu qui parle « en moi ». Le chanoine traite d'une expérience immatérielle et intime. Dans la voix de la femme résonne l'appel de la chair. Ce qui importe pour le propos est qu'il ne s'agit là ni de désir ni de tentation. Cette expérience est dénuée de toute impulsion matérielle ou visuelle, qu'elle soit réelle ou irréelle ; elle est exclusivement mentale. La gradation des voix accentue cette distinction : la voix de la femme sous-tend celle de la chair, qui est appel au désir ou encore tentation, elle-même suivie de la volupté, qui constitue un acte. Il semble en conséquence que, dans ce cas, la voix de la femme puisse être désignée comme un fantasme charnel, malgré l'anachronisme – assumé – de l'association. Pour le chanoine, il est vécu et retranscrit comme le support imaginaire d'une tentation, en amont d'un désir en puissance.

La suite du texte consiste en un emprunt à un extrait des *Quæstiones in Genesim* d'Isidore de Séville († 636). Les modifications qu'apporte Martin sont par ailleurs lourdes de sens pour la fin de l'examen. Confrontons-les dès à présent<sup>11</sup> :

Martin de León, <i>De obedientia</i> (PL 209, col. 105)	Isidore de Séville, <i>Quæstiones in Genesim</i> , chap. 4 (PL 83, col. 219)
<p><i>Suggestionem quippe diaboli serpente accipimus. Mulier vero sensus est animalis corporis, id est carnis, quem habemus communem cum bestiis, et dicitur inferior pars rationis. Unde quando occurrit nobis peccati suggestio, quasi serpens loquitur. Si vero oblectatur caro pravae illius suggestionis consensu, quasi mulier consentit. Sed si refrenatur et expellitur a cogitatione perversa suggestio, quasi mulier sola comedit illicitum lignum.</i></p>	<p><i>Suggestionem quippe, serpentem accipimus ; mulierem vero, animale[m] corporis sensum ; rationem autem, virum. Ergo quando occurrit mala suggestio, quasi serpens loquitur. Sed si sola cogitatio oblectetur illa suggestionem, et, refrenante ratione, consensus explendi operis non succedat, sola mulier videtur comedis[se] illicitum.</i></p>

10. PL 209, col. 105 : *Quatuor sunt autem voces, scilicet uxoris, mundi, et diaboli, ac Dei. Audiam igitur quid loquatur in me Dominus Deus (Psaume 84). Nunquid loquetur diabolus ? nunquid caro ? nunquid mundus ? Vox uxoris vox carnis ; vox autem carnis voluptas ; vox mundi vanitas ; vox Dei bonitas.*

11. Les passages dans lesquels Martin de León apporte des modifications significatives par rapport au texte d'Isidore de Séville figurent en caractères gras.

<p><i>Si vero ipsum peccatum, quod serpens, id est diabolus suggerit, et caro delectando, id est inferior pars rationis scilicet mulier manducat, et si mens hominis, id est superior pars rationis ipsum peccatum perpetrare consenserit, jam quasi vir deceptus est. Jam mulier viro cibum dedit, cum mens rationalis ad peccandum delectationibus carnis consensum praebuit.</i><sup>12</sup></p>	<p><i>Quod si ipsum peccatum etiam et mens perpetrandum decernat, jam vir deceptus est, jam mulier cibum dedisse viro videtur; illecebrae enim consentire de ligno prohibito manducare est. Tunc quippe jure a vita beata, tanquam a paradiso, expellitur homo, peccatumque ei imputatur, etiamsi non sequatur effectus: quia etsi non est in factis culpa, in consensu tamen rea tenetur conscientia.</i></p>
--	--

Le fantasme agit dans « la part inférieure de la raison », celle où peut naître un désir interdit et qu'il faut combattre, celle qui est dénuée de libre-arbitre. Elle s'oppose à la « part supérieure de la raison ». Il est très tentant d'esquisser un parallèle avec une réflexion qui soit prémisse de la conceptualisation du « ça », au regard du moi et du surmoi. Cette topique de l'esprit et de sa production imaginaire est déjà présente chez les Anciens, comme Platon, bien qu'elle recouvre des formes différentes<sup>13</sup>. Malheureusement, les données du sermon sont insuffisantes pour dépasser le stade de la simple hypothèse et, à ma connaissance, aucun autre texte de la *Concordia* ne peut compléter ces quelques informations. Il serait nécessaire de constituer un dossier documentaire de plus grande ampleur, afin de disposer d'une matière plus tangible.

La fin du passage permet de déterminer avec précision le statut peccamineux du fantasme ainsi entendu. Pour Martin de León, celui qui obéit « librement » à la voix de la femme devient de fait désobéissant envers

12. On peut en proposer la traduction suivante : « C'est la suggestion du diable que nous recevons évidemment par le serpent. En vérité, la femme est la faculté d'appréciation du corps animal, que nous avons en commun avec les bêtes, et qui est dite la part inférieure de la raison. Ainsi, quand se produit à nous la suggestion du péché, c'est comme si c'était le serpent qui nous parlait. Si la chair se divertit grâce au consentement à cette mauvaise suggestion, c'est comme si c'était la femme qui consentait. Mais si la suggestion vicieuse est réfrénée et rejetée par la réflexion, c'est comme si seule la femme mangeait de l'arbre interdit. Si en vérité la chair, c'est-à-dire la part inférieure de la raison, à savoir la femme qui mange, y trouvant du plaisir consentait à commettre ce péché que le serpent, c'est-à-dire le diable, suggère, et si l'esprit de l'homme, c'est-à-dire la part supérieure de la raison, consentait également, ce serait comme si l'homme était alors trompé. Dès lors la femme donna la nourriture [la pomme de l'arbre défendu] à l'homme, lorsque l'esprit rationnel donna son accord au péché des plaisirs de la chair. »

13. Cf. A. DAMET, « Le tyran œdipisé. La projection fantasmatisque des désirs dans le rêve platonicien », dans ce même numéro d'*Hypothèses*.



le Créateur<sup>14</sup>. Le libre-arbitre s'exerce en conséquence dans l'écoute de cette voix – ce qui se réalise dans la part supérieure de la raison –, non dans sa production – qui advient dans la part inférieure. Et puisque ce qui constitue le péché, ce n'est pas d'entendre cette voix, mais d'y consentir, le fantasme n'est pas une faute *in se*, mais *per se*. C'est de reconnaître le fantasme, de le transformer en désir réel, conçu, qui constitue la désobéissance au Christ. Dans ce passage comme dans le premier sermon, l'acte d'imagination apparaît en somme comme possible source peccamineuse.

Le chanoine admet donc en creux l'impuissance à contrôler l'émergence de la voix de la femme. Peut-on en déduire qu'il reconnaît une certaine autonomie au psychisme ?

De même qu'Isidore de Séville, Martin de León identifie ces voix à des suggestions (en latin : *sub-gestiones*). Elles forment donc un ajout aux pensées initiales de l'homme, elles ne sont pas consubstantielles au sujet. Plus encore, Martin met en valeur l'action diabolique en amont de ces suggestions, par les variantes qu'il insère dans son emprunt à Isidore de Séville. Il insiste par deux fois sur la relation forte entre la suggestion et le diable, la première devenant un attribut du second. Si l'on remonte la chaîne causale qu'il met en place, le diable est présenté comme acteur premier de la production de ces phénomènes mentaux, dont celui du fantasme. Il agit directement dans la « part inférieure de la raison ». Selon le discours de Martin de León, il n'existe pas en conséquence d'autonomie pleine du psychisme humain : le diable y interfère grâce à son intériorisation.

On retrouve ainsi une assertion de Jérôme Baschet selon laquelle « le diable exprime tout ce que la conscience juge négatif et ne peut admettre comme émanant d'elle ou de Dieu »<sup>15</sup>. Martin souligne que transformer le fantasme en désir, c'est désobéir au Christ et, plus précisément, obéir au diable. Le chanoine amplifie de fait l'interdit de l'acceptation de cet imaginaire. La moralisation du fantasme est finalement renforcée par un effet de diabolisation.

Les textes choisis permettent un examen du fantasme au sens affaibli du concept, en tant que production de l'imaginaire humain relié au désir. Dans le discours de Martin de León, n'apparaît en effet aucune scénarisation de ces images mentales. Il reste qu'enquêter dans les catégories

14. PL 209, col. 105-106 : *Quicumque ergo libenter audit vocem serpentis, id est suggestionem diaboli, et obediens est voci mulieris, scilicet delectationi suae carnis, statim inobediens efficitur voci Creatoris.*

15. J. BASCHET, *La Civilisation féodale. De l'an mil à la colonisation de l'Amérique*, Paris, 2004, p. 363.

interprétatives de ce chanoine sur une évocation du fantasma constitue une clé d'analyse qui semble productive. Elle permet en effet d'affiner l'approche de l'imaginaire chez un clerc médiéval, d'éclairer son expérience intérieure, de mettre en exergue un phénomène en amont de la tentation et du désir, de mieux examiner, enfin, la construction théologique du psychisme. On découvre ainsi qu'un imaginaire potentiellement source de pensées ou d'actes peccamineux ne constitue pas forcément une faute en soi. Implicitement, une distinction s'établit entre des actes d'imagination incontrôlables, qu'on qualifierait aujourd'hui d'inconscients, et d'autres conscients. Le fantasma relève de la première catégorie, la tentation et le désir de la seconde. Pour autant, si l'on extrapole les résultats de notre enquête, l'Église de la fin du XII<sup>e</sup> siècle semble bel et bien chercher à contrôler le sujet jusque dans son intimité. Contrairement à l'époque d'Isidore de Séville, certains de ses clercs interprètent désormais des images mentales, de celles qui surgissent involontairement et qui provoquent un désir inachevé, comme résultant davantage de l'action du diable que de l'homme.